Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 1

Artikel: L'élection d'un juge à Lausanne en 1758
Autor: Charrière, W. de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-19482

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à prendre pour assurer la sécurité de la route. Grâce à ces précautions, le trajet se fit sans incident fâcheux.

L'artillerie vaudoise arriva le 18 février à Besançon. On ne sait pas bien comment elle s'y comporta. Elle y fit sans doute le feu à côté des batteries bernoises et soleuroises. Enfin, au mois de mai, lorsque les alliés se retirèrent de Besançon sur Bâle, les canons vaudois furent restitués à leurs légitimes propriétaires. Le 22 mai, ils reprenaient leur place à l'arsenal de Morges. Cette étrange équipée était ainsi terminée.

Maxime REYMOND.

L'ÉLECTION D'UN JUGE A LAUSANNE EN 1758

En 1911, Berthold van Muyden, de regrettée mémoire, a donné dans la *Revue historique* [1] une intéressante relation du long et curieux procès de chantage qu'eut à soutenir un honorable magistrat vaudois, Jean-François Grand, allié Bergier-d'Illens, contre Susanne Favre, de Lucens, procès qui aboutit à la condamnation de cette intrigante. L'auteur des *Pages d'histoire lausannoise* a rappelé le fait que, dans l'année même où le procès fut jugé en dernière instance, c'est-à-dire en 1758, J.-F. Grand fut nommé juge de la ville par le Deux-Cents, charge qui n'était point banale, puisque, de 1536 à 1798, vingt-cinq citoyens seulement furent appelés à la remplir.

Comme complément au mémoire de B. van Muyden nous transcrivons, ci-après, le procès-verbal de l'élection du citoyen Grand aux fonctions de juge. Le nouvel élu succédait à François de Seigneux [2] dans la cour de justice, où il eut

[1] Livraisons de janvier, février, mars et avril.

[2] François de Seigneux, juge civil et criminel, assesseur baillival, châtelain du chapitre, etc., renonça sans doute volontairement à la judicature, puisqu'il décéda en 1775 seulement.

comme collègues des juristes de valeur comme Clavel de Brenles, le contrôleur Secrétan, etc.

La teneur du procès-verbal officiel dont nous parlons est ainsi conçue :

« Du 13e avril 1758,

Sous la présidence de monsieur le Boursier, présent monsieur le Contrôleur général, se sont assemblés les nobles et très honorés seigneurs du Deux-Cents, pour pourvoir à l'emploi de Juge (soit Président de la Cour de justice) relativement à l'ordonnance de cette noble Chambre du 22e septembre 1757.

La Chambre de nomination s'étant assemblée, ont été tirés par le sort pour être nominateurs, avec Messieurs de la Chambre œconomique :

Des Soixante : Monsieur le contrôleur - secrétaire pour Bourg. — M. Jean-Louis De Crousaz, justicier pour la Cité. — M. Samuel - Henry Curtat, justicier pour le Pont. — M. Louis - Auguste de Saussure de Vernand pour la Palud. — M. Gabriel Descombes pour Saint-Laurent.

Des Deux-Cents : M. Philippe De Saussure de St-Cierge, pour Bourg. — M. l'avocat Samuel Porta, pour la Cité. — M. Charles-Samuel De Martines, pour le Pont. — M. Jean-Marc François, pour la Palud. — M. Jaques-Justin Bourgeois, pour Saint-Laurent.

Se sont présentés pour le dit emploi de juge :

Monsieur le conseiller Marc Guérard (?) de Illens, M. le châtelain Jean-François Grand, M. le justicier Samuel Praye.

Lesquels ont tous été admis et ont solennisé le serment ordinaire.

Monsieur le Conseiller de Illens a eu 23 bales (*sic*) jaunes et 12 blanches.

Monsieur le Châtelain Grand, 30 jaunes et 10 blanches.

Monsieur le Justicier Praye, 23 jaunes et 16 blanches.

A été élu, Monsieur le Châtelain Jean-François Grand, lequel a solemnisé les serments ordinaires.

(Extrait des registres de la ville de Lausanne f°s 211-212).

Devenu juge, J.-F. Grand fit partie d'une commission du Conseil de Lausanne chargée de revoir le commentaire des anciennes lois du pays. Nous ignorons ce qu'il advint de ce travail législatif. W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY.

VARIÉTÉ

Un ancien sens du mot „ verser ".

Dans son beau livre : *Madame de Charrière et ses amis,* M. Philippe Godet a fait un juste éloge du *Mari sentimental,* un roman que Samuel de Constant a publié en 1783 : « Récit entraînant, dit-il, conduit avec un art de gradation assez remarquable, et qui finit par produire une impression presque poignante. »

En revanche, il en critique le style, et trouve à redire, par exemple, à cette phrase : « Il y a des moments où on se trouve bien seul, *où on a là quelque chose dans le cœur, qui a besoin de verser dans celui d'un autre.* »

(*Le Mari sentimental,* première lettre.)

Je crois que si cette phrase paraît gauche et incorrecte, c'est que le mot *verser* y est pris dans un sens aujourd'hui inusité : *se répandre.*

De même, dans une autre phrase du même roman, à la fin de la huitième lettre : « Vous avez dit un mot, et mon cœur *a versé* », c'est-à-dire : *s'est répandu; j'ai dit tout ce que j'avais sur le cœur.*

C'est évidemment une expression dialectale, qui était courante alors. J'imagine qu'on l'employait quand un pot de lait, bousculé, laissait échapper son contenu. Samuel de Constant l'a employée dans un sens figuré. A vrai dire, je ne